

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**WILAYA DE CHLEF
DAIRA DE TAOUGHRITE
COMMUNE DE DAHRA**

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

NIF : 0984.0210.501.97.24

Conformément au disposition de l'article 65 alinéa 02, du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2016 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public .

L'ordonnateur de la commune de Dahra informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimal N° 01/2020 paru dans les quotidiens nationaux (INFO) en date du 13/01/2020 et (El-Basair) en date du 19/01/2020 et le BOMOP, après la procédure d'analyse et l'évaluation des offres, en date du 11/01/2020 les résultats sont les suivants :

Désignation des projets	Désignation de L'Entreprise	Note Technique /85	Montant de l'offre en (T.T.C)	Délai de réalisation	Critère de choix
Aménagement les rues de Sidi moussa	EURL BENGHACHOUÉ ENTREPRISE Nif : 001702249000356	57	21.909.090,00	04 Mois	Meilleure offre de techniquement avantageuse

Les soumissionnaires protestant ce choix, peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution détaillées de l'évaluation de leurs offres technique et financières, en se rapprochant des services de la commune dans un délai de trois (03) jours à compter de la date de la première parution du présent avis aux journaux cites ci-dessus ainsi, conformément aux dispositions d'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et et délégations de service public .